

DELIBERATION N° 74-20 DU 11 DECEMBRE 1974
PORTANT AUTORISATION D'ACHAT D'UN IMMEUBLE SIS A CHALONS S/MARNE

Le Conseil d'administration de l'Agence Financière de Bassin
"Seine-Normandie",

DELIBERE

Article unique : Le Directeur de l'Agence est autorisé à signer le contrat portant sur l'acquisition d'un immeuble sis à CHALONS-SUR-MARNE, rue Titon, appartenant à la Caisse régionale de Crédit Agricole de Champagne-Ardenne, au prix de quatre cent cinquante mille francs (450 000 F). Le Directeur est également autorisé à procéder à toutes les formalités et à toutes les demandes d'avis nécessaires pour que l'acquisition soit parfaite.

Le Président du
Conseil d'Administration

M.DOUBLET

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

F.VALIRON.